

DECOUVREZ LE POINT DES APPELS A PROPOSITIONS DU PROCESSUS D'OCTROI DE SUBVENTIONS DU PAGOF2

LES SUBVENTIONS DU PAGOF2 AUX OSC ET ASSOCIATIONS LOCALES DES PAYS CIBLES

DEROULEMENT DU PROCESSUS D'OCTROI DE SUBVENTION

Le processus d'octroi de subvention a été entamé par l'élaboration et la diffusion de conditions et dispositions générales de cette action. A la suite, des échanges avec tous les points focaux des Organisations de la Société Civile (OSC) ont permis d'arrêter des dispositions spécifiques pour chaque pays (Côte d'Ivoire, Maroc, Sénégal, Tunisie). Egalement, au niveau régional (Bénin et OGP), le processus de subvention a été lancé.

1 Côte d'Ivoire

Sur recommandation de la société civile de la Côte d'Ivoire, qui s'est mise en lien avec le comité technique du PGO, la formule d'octroi des subventions a été le gré à gré.

Il a été convenu, en effet, de l'octroi direct de 100 000 Euro à un consortium d'OSC, de la Plateforme des organisations de la société civile engagées dans le PGO (PSCI-PGO), avec pour chef de file **l'OSC Social Justice**.

2 Maroc

Initialement, il a été convenu au Maroc, du fait d'une approche par partenaire dans la mise en œuvre du projet, d'une répartition équitable entre le niveau local et le central de l'enveloppe budgétaire dédiée aux subventions. De fait, les modalités d'attribution des enveloppes aux OSC devaient être différentes d'un niveau à un autre, notamment une enveloppe de 100 000 Euro pour les Associations locales et 50 000 Euro pour le niveau central.

Dans la conduite du processus, avec la Direction Générale des Collectivités Territoriales (DGCT), c'est seulement la subvention au niveau local, c'est-à-dire aux associations locales qui a été maintenue. Un consultant a été recruté par le PAGOF2, pour l'accompagnement des associations locales à la formulation et à la budgétisation des projets.

Sur la base de critères spécifiques, sous les auspices de la DGCT, 5 associations locales ont été sélectionnées par 5 communes appartenant le réseau marocain des collectivités territoriales ouvertes (REMACTO) pour recevoir les subventions du PAGOF2, notamment les associations suivantes : **Association "TIT HCEN"** pour le développement social, l'art plastique et le décor (Commune Azrou), , **Association "L'ouverture pour la culture et le développement"** (Commune de Bel Simane), **Association "IKHLASS"** pour le développement durable à Beni Nsar (Commune de Beni Nsar) et **Association "EL HADEF"** pour le développement et la coopération (Commune de Safi) **et Association "AMANDA"** (Commune El Hajeb). A l'issue de l'appui du consultant pour l'élaboration des projets, à l'exception du projet de l'Association "EL HADEF" portant un projet budgétisé à 24 000 Euro, les 4 autres associations ont présenté des projets avec un budget de quelque 19 000 Euro chacune. A date, seules les trois premières citées ont reçus les subventions. La participation des deux dernières a été suspendue pour des raisons de non capacités opérationnelles.

3 Sénégal

Il a été retenu pour le Sénégal, la formule du gré à gré du total des 100 000 Euro de subvention à accorder aux OSC. Les OSC (9 au total) appartenant au comité national PGO ont formé un consortium pour soumettre une proposition de projet en lien avec le PAN 2. **L'OSC Article 19** a été désigné comme le chef de file de consortium.

4 Tunisie

En Tunisie, les membres du comité de pilotage OGP OSC, représentant de la société civile ont décidé d'un appel à concurrence ouvert pour l'attribution des subventions. Un appel à projets ouvert a été ainsi lancé par les services d'Expertise France. A l'issue de l'évaluation technique et financière des offres, 2 associations ont été retenues. Il s'agit de **l'Association DAAM** et de **l'Association Imaar et Tawassol pour le développement de Gabès** pour les montants respectifs de 33 400 Euro et 30 910 Euro.

Ainsi, le reliquat du Budget prévu pour l'octroi des subventions en Tunisie, à savoir 35 960 Euro, a été alloué en formule de gré à gré au consortium des associations du Forum Civil de l'OGP, avec pour chef de file **l'Association Tunisienne pour la Gouvernance Locale (ATGL)**.

5 Au niveau régional

Avec la décision de suspension des activités au Burkina et au Niger du projet, une réaffectation budgétaire a été faite et a permis d'engager, en mai 2025, un processus d'attribution d'une subvention de gré à gré d'un montant de 150 000 Euro à **l'OGP**.

Egalement, après l'adhésion du Bénin à l'OGP, la préparation d'un processus d'octroi d'une subvention de 50 000 Euro a été la société civile a été mise en place.